

COMPTE RENDU - CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 7 avril 2016 à 19h00

**

Membres présents : Mmes Wanda BUTHOD-RUFFIER, Brigitte MOYON,

MM. Guy DIEUDONNÉ, José GALLEGO, Michel HAPP, Olivier HERMANS, Philippe MARTINEAU, Michel PAPINAUD, James ROUX, Germain VANRYCKEGHEM

Membres absents : MM. Maxens BAILLEUL, Mmes Colette LANCELOT, Livia MASOLINI absents, Mme Michelle BEZANÇON donne pouvoir à Mme Wanda BUTHOD-RUFFIER, M. Alexandre MONNOT donne pouvoir à M. Michel HAPP

Secrétaire de séance : Mme Wanda BUTHOD-RUFFIER

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- Adopte à l'unanimité le compte de gestion 2015 dressé par le receveur municipal.
Après avoir nommé Mme Wanda BUTHOD-RUFFIER pour présider le vote du compte administratif 2015, il adopte à l'unanimité les résultats suivants :
Budget principal : Excédent global de 162 046,05 €, dont : + 157 865,76 € en section de fonctionnement
+ 4 180,29 € en section d'investissement
- Vote par ailleurs le compte administratif des budgets annexes qui font ressortir les résultats suivants :
Budget annexes « Caveaux » : excédent global de 4 282,86 €
Budget annexes « Aménagement Centre Bourg » : excédent global de 11 692,50 €
Budget annexe « Lotissement » : déficit global de 42 567,54 €
Reprise excédent global du C.C.A.S. au 31/12/2015 de 1 471,03 €
- Affecte les résultats de fonctionnement 2015 sur les budgets primitifs 2016 :
Budget principal : 157 865,76 € affecté en intégralité en section de fonctionnement, compte 002.
Budget annexe Centre Bourg : 1 295,62 € affecté en section d'investissement, compte 1068.
- Après examen de l'état de notification des taxes directes locales, vote à l'unanimité le maintien des taux pour l'année 2016. Ils sont fixés comme suit : Taxe d'habitation : 22,22%, Foncier bâti : 21,53%, Foncier non bâti : 48,55%
Le produit fiscal attendu s'élève à la somme de 202 118 €, sur lequel il est estimé un prélèvement de 69 612 € au titre de la Garantie Individuelle de Ressource. Etant précisé que la CFE est dorénavant perçue par la Communauté d'Agglomération qui en fixe également le taux. En contre partie, elle verse une attribution de compensation à la commune.
- Sollicite une attribution au titre du fonds de concours de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais, sur la base d'un taux de 30 % plafonné à 100 000 € de travaux hors taxes, pour la mise aux normes d'accessibilité dans le cadre de la réhabilitation / extension d'une grange en Mairie.
- Décide de créer un poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} classe, à temps non complet de 17,95 heures hebdomadaires, pour répondre à la nouvelle situation de carrière de l'agent technique.
- Décide de créer un poste d'ATSEM Principale de 2^{ème} classe, à temps non complet de 29.75 heures hebdomadaires, pour répondre à l'évolution de carrière de l'ATSEM.
- Accepte et autorise le maire à signer la convention avant-projet avec le Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne nécessaire à l'extension du réseau d'alimentation électrique de 2 lots issus de la division de la parcelle cadastrée section ZB numéro 32 située en bordure de la Rue du Petit Clos.
- Rejette la requête de Mme Maud PAGGI qui sollicite la modification de zonage NJ appliqué à sa parcelle lors de la récente approbation du PLU. Il considère le classement tout à fait adapté à sa localisation en périphérie du bourg, après avoir déjà examiné la requête en commission d'urbanisme

Questions diverses :

- La fête prévue le 18 juin 2016 se concrétise, une prochaine réunion d'organisation aura lieu en Mai.
- Festivité du 13 juillet 2016 :
 - Un feu d'artifice a été commandé (1 300 € environ)
 - Une structure gonflable mise à disposition par le Conseil Départemental sera installée.



FONTAINE LA GAILLARDE, le 20/05/2016
Le Maire, Michel PAPINAUD :